

28.11.2022 – 09:00 Uhr

Le Conseil des États face à une importante décision pour la lutte contre la pauvreté / Les réductions de primes peuvent éviter les situations de détresse



Luzerne (ots) -

La forte augmentation des primes d'assurance-maladie, 6,6% en moyenne, va mettre en difficulté de nombreuses personnes se trouvant au seuil de pauvreté. Demain mardi, le Conseil des États décidera si les réductions individuelles de primes seront augmentées dès 2023. Caritas estime urgent et nécessaire qu'il décide en ce sens pour éviter une augmentation de la pauvreté.

La réduction individuelle des primes est l'un des instruments les plus importants et les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté. Caritas demande depuis longtemps que cet instrument soit étendu pour aider les familles et personnes seules aux revenus les plus modestes. Au vu des augmentations massives des primes d'assurance-maladie et des coûts de l'énergie prévues dès le 1er janvier 2023, il faut agir rapidement. De nombreuses personnes sont aujourd'hui dans une situation financière difficile à cause du renchérissement qui s'élève actuellement à 3%. Elles essaient d'économiser sur des postes comme l'alimentation ou les activités de leurs enfants et courent aussi le risque de s'endetter.

Ne pas laisser passer cette opportunité de lutter contre la pauvreté

Lors de la session d'automne, le Conseil national a approuvé une motion urgente visant à augmenter les montants de la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie à partir de 2023. Le Conseil des États a transmis cet objet à la commission qui, de manière incompréhensible, a recommandé de le rejeter. Le Conseil des États va maintenant décider s'il y aura effectivement une augmentation rapide de la réduction individuelle des primes. Pour Caritas, il ne faut pas laisser passer cette opportunité d'adopter cette mesure efficace contre l'augmentation de la pauvreté dans toute la Suisse l'année prochaine. Le Conseil fédéral a déjà renoncé début novembre à prendre des mesures de soutien aux ménages privés pour atténuer le renchérissement et la hausse des coûts de l'énergie ; un non du Conseil des États serait une nouvelle gifle pour les personnes menacées de pauvreté.

Compensation du renchérissement et aides directes

Caritas s'engage en outre pour une compensation complète du renchérissement dans les rentes AVS et AI, les prestations complémentaires et l'aide sociale. Elle demande aussi des aides directes, sans complication administrative, en faveur des personnes qui vont se trouver très vite en situation de détresse en raison de l'explosion des coûts.

Contact:

Contact : Stefan Gribi, responsable de la communication politique, tél. 041 419 23 20, courriel sgribi@caritas.ch



*Ne pas laisser passer cette opportunité de lutter contre la pauvreté / Texte complémentaire par
ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image est pour des buts
redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Caritas Schweiz / Caritas
Suisse/Ghislaine Heger"*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100899255> abgerufen werden.